



SECTION



HÉRAULT

Tél : 04 67 15 74 32

Mel : fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/>

Comités Techniques Locaux des 6 et 12 avril 2021 en audioconférence

Exceptionnellement, nous vous restituons en même temps deux compte-rendus de CTL et nous vous en faisons la genèse. Initialement nous étions convoqués le 31 mars, un mercredi.

La Direction comme à son habitude, nombriliste, ne s'est pas interrogée sur l'opportunité de tenir cette instance ce jour-là.

Nous avons pourtant interpellé le Directeur en décembre 2020 sur le choix des dates - courrier du 18 décembre 2020 sous le titre : Comptable ou convocable . (à retrouver sur le site FO DGFIP 34)

A l'épreuve des faits nous constatons que le dialogue social prend de plus en plus pour cette Direction le chemin d'un exercice contraint, dont il convient de s'affranchir le plus rapidement sans considération pour les partenaires sociaux.

Mais à ignorer on s'expose, vos représentants FO en CTL, associés à leurs camarades de la CGT lui ont de nouveau écrit et signifié qu'ils n'assisteraient pas à la réunion – courrier du 30 mars 2021 sous le titre :

Pas le mercredi ! (à retrouver sur le site FO DGFIP 34), ce motif déjà suffisant trouvait en plus avec le point 3 sur le sujet NRP une raison supplémentaire pour un boycott.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le CTL n'a pu se tenir et a fait l'objet d'une nouvelle convocation le mardi 6 avril, un autre CTL prévu le 12 est donc presque venu se télescoper avec et nous amène donc à te présenter deux compte-rendus de CTL en un.

Les points à l'ordre du jour du 6 avril :

- 1- Approbation des procès verbaux des CTL des 28/09/20, 06/11/20 et 18/01/21 (pour avis).
- 2- Règlement intérieur et cadre harmonisé du travail dans les centres de contact (pour avis).
- 3- Opération NRP au 01/09/21 (pour information).
- 4 – Agents DGFIP permanents dans les Maisons France Services (pour information).
- 5 – Campagne déclarative 2021 (pour information).
- 6 – Budget de la DDFIP : Budget exécuté 2020 et budget prévisionnel 2021 (pour information).
- 7- Questions diverses

En préambule FO DGFIP 34 a signifié que la convocation initiale un mercredi était déplorable et symptomatique de la qualité du dialogue social dégradé dans cette Direction. Vos représentants ont insisté sur le fait qu'ils représentaient des collègues et non pas des pions déplaçables à souhait sous les vocables d'emplois ETP ou encore transfert d'emploi.

Point 1 : Approbation des PV (pour avis) :

Les PV des 28/09 et 6/11 de l'an passé n'ont pas appelé de remarques, Vos représentants ont voté pour.

Par contre ils se sont abstenus pour le PV du 18 janvier 2021, FO DGFIP 34 avait lu une liminaire et quitté l'instance. La réunion s'était poursuivie avec la seule présence du représentant de la CFTC, à la lecture du PV il semblerait qu'il ne s'est agi que d'un monologue de la Direction ...

Point 2 : Règlement intérieur et cadre harmonisé du travail dans les centres de contact (pour avis) :

La Direction nous a présenté les propositions de positionnement des plages fixes et des plages variables applicables pour chacune des trois situations prévues :

- horaires variables classiques en période normale d'activité
- horaires décalés en période normale d'activité
- horaires variables en période de pic d'activité.

Ce sujet a été l'occasion de faire un point de situation. Le moins que l'on puisse dire c'est que la création de la structure a été mal anticipée, l'intégration des nouveaux arrivants a été compliquée. 5 des 13 nouveaux arrivants étaient stagiaires et leur formation n'a pas été à la hauteur des enjeux, ce qu'a bien voulu reconnaître le DDFIP en se retranchant derrière les conséquences de la crise sanitaire.

Quand on constate avec quelle constance cette administration refuse de passer en plan de continuité d'activité (PCA) malgré le confinement et l'augmentation du nombre de contaminations, l'argument pourrait prêter à sourire si la situation était plus légère.

Autre morceau choisi, le DDFIP se félicite de la transformation du CPS en centre de contact pour le maintien d'emplois. FO DGFIP s'est insurgé contre ces propos et signifié que nous, organisation syndicale, étions en face de gens parfois dans le désarroi, des êtres humains et non des chiffres.

Les contraintes de travail ont été évoquées, notamment les durées de réception téléphonique. Cette gestion de cette activité constitue une variable sur le nombre d'emplois. Pour toutes ces raisons vos représentants FO ont voté contre.

Il appartient désormais aux personnels du Centre de contact de se prononcer sur le positionnement des plages fixes et des plages variables.

Point 3 : Opération NRP au 1/09/2021 (pour information) :

La Direction poursuit son projet NRP avec une rapidité propre à faire naître l'admiration du DG avec l'aboutissement : [NRP au 1/1/2022](#) (à retrouver sur le site FO DGFIP 34)

Le Directeur nous a donc présenté son rétro-planning.

Les entretiens individuels NRP pour les restructurations du 1^{er} septembre 2021 se sont déroulés. L'administration nous a informé qu'elle avait mesuré les kilométrages selon les différents cas pour évaluer le montant des PRS.

Cette information a interpellé vos représentants FO, ils se sont inquiétés de savoir si l'enveloppe allouée pour la PRS sur le département était d'un montant contraint. Le DDFIP a tenu à préciser qu'il n'était pas tenu à une limite de crédit et que les sommes allouées dans ce cadre entraînent pour un très faible montant au regard des crédits de rémunération inscrits au budget national.

Traduction, le NRP ne coûte pas bien cher à l'administration, si en plus on le rapporte au gel du point d'indice ...

FO DGFIP a donc interpellé la Direction sur son refus d'autoriser les représentants des personnels à assister aux entretiens individuels NRP, lorsque les collègues nous en faisaient la demande. Le DDFIP se retranche sur le caractère confidentiel et personnel des informations que les agents pourraient être amenés à évoquer.

Position plutôt singulière qui consiste à vouloir faire croire qu'il existerait un lien de confiance et d'intimité entre le Directeur et chaque agent par rapport aux organisations syndicales, elles, sollicitées par vous notamment pour alerter sur des situations personnelles délicates.

FO DGFIP considère ce refus comme suspect et surtout teinté d'un paternalisme suranné.

Le mouvement NRP du 1^{er} septembre 2021 porte exclusivement sur la gestion publique. Il nous a été précisé que les travaux pour le SGC de Saint Pons seraient achevés courant juillet. Sur Béziers, le site de Clémenceau ne nécessite pas de travaux dans le cadre de la création du SGC. L'antenne de Capestang occupera les locaux de la Trésorerie.

Un bail sera bientôt signé pour des locaux à Saint Mathieu de Trévières pour la création du SGC Est Hérault, préalablement les Trésoreries de Ganges et des Matelles seront fusionnées.

Les collègues de Frontignan rejoindront bien Sète, des travaux sont nécessaires.

La Trésorerie municipale appelée à devenir SGC métropole intégrera la Direction à Montmorency à l'achèvement des travaux.

Point 4 : Agents de la DGFIP permanents dans les Maisons France Services :

Dans le cadre du NRP c'était un argument de poids auprès des élus pour prétendre à un maillage territorial plus dense de notre administration dicit L'ancien Ministre de l'action et des comptes publics.

Effectivement les Maisons France Services existent et à ce titre des agents de la DGFIP pourraient y exercer. Toutefois quand il s'agit d'y assurer l'accueil, l'agent devra être en capacité de répondre au titre de la MSA, de la CAF, sécurité sociale...

Les conditions d'installation reposent sur la sollicitation expresse des élus et sur décision de la préfecture. L'agent, sur la base du volontariat, sera affecté pour deux ans, il recevra une lettre de mission, percevra une ACF de 400 € et indemnisation s'il doit travailler le samedi matin ou sur des horaires tardifs.

Si cette fiche de poste peut intéresser, il faut savoir que l'agent ne sera pas à temps complet mais rattaché à une structure et il devra bien assurer une part de son activité au sein de nos services,

A ce jour dans l'Hérault, il ne se dessine aucune demande de mise à disposition d'agents de la DGFIP dans une MFS.

Vos représentants FO DGFIP ont bien senti une certaine retenue de la Direction pour ce type d'affectation, sans doute motivée par un calcul évident, cette mise à disposition se traduirait par une perte d'emploi. Le NRP a ses limites ...

Point 5 : Campagne déclarative 2021 :

Malgré la situation sanitaire, la DGFIP à la limite du déni, maintient sa campagne IR et l'accueil physique du public le matin. Précision de l'administration, pour fluidifier les files d'attentes si le nombre d'usager est trop important, un voltigeur masqué proposera de remplir une fiche de visite pour que les collègues les recontactent par téléphone. En résumé on crée un attroupement avec tous les risques sanitaires inhérents et on expose des agents.

L'Administration mise toutefois sur une campagne pour l'essentiel par téléphone. Là encore la solution est à regarder avec discernement.

Il nous a été remonté des services que les accréditations nationales étaient distribuées en trop faible nombre, signalé en CTL cette information n'a pas troublé notre Direction. Pourtant la « pénurie » est gérée en interne par le partage des codes, disposition à l'inverse de toutes règles de sécurité, sans parler des déconnexions systématiques au bout d'un certain laps de temps.

Sur les structures le matériel à disposition n'est pas toujours non plus à la hauteur des enjeux, pas de haut parleur sur le téléphone filaire, pratique quand les collègues dans le même temps doivent faire des recherches.

On peut ajouter également que les contribuables peuvent être déstabilisés quand ils dépendent de plusieurs services et n'ont pas la possibilité d'obtenir une réponse globale. Le transfert par mail sur l'autre centre se révèle trop long et inévitablement l'usager relance le premier interlocuteur dans l'impossibilité de répondre.

La campagne s'étale jusqu'en juin, n'hésitez pas à nous faire remonter tout dysfonctionnement que vous pourriez constater.

Point 6 : budget exécuté en 2020 – prévisionnel 2021 :

La Direction a rappelé les réalisations immobilières faites l'an passé ayant pesées sur le budget avec le changement du chauffage au Millénaire, la réalisation des restaurants administratifs à Montpellier pour la Mosson et à Béziers pour Verdier.

En dépenses de fonctionnement à noter l'augmentation du poste des frais de déplacement liée au remboursement des repas dans le cadre de la crise sanitaire, le nettoyage passé de 360 à 450 K€, quand sur la période les frais d'affranchissement et de justice ont baissé.

La dotation pour 2021 est égale à celle de l'année précédente.

Point 7 : Questions diverses :

La suppression du numéraire dans notre administration a été abordée, elle sera effective quand le marché de dégageement sera effectif

La fusion des SPF en projet, contrairement au NRP est planifiée dans un laps de temps plus large avec pour horizon fin 2022.

Les points à l'ordre du jour du 12 avril :

- 1- Harmonisation des horaires d'ouverture des services au public (pour avis).
- 2- Bilan de l'accueil du public (pour information).
- 3- Questions diverses

Point 1 : harmonisation des horaires :

L'objectif est d'afficher des horaires identiques sur l'ensemble des structures. Ce point était au vote. Il est évident qu'une uniformisation des pratiques relève du bon sens, quand on réduit le nombre de structures et que l'on s'affranchit des particularités territoriales. Pour vos représentants cette question pouvait se résumer à cautionner le NRP à travers cette disposition qui en découle. Nous avons voté contre toujours dans notre opposition au NRP.

En résumé le NRP et la distanciation avec les citoyens devraient limiter l'accueil physique de 8h30 à 12h15 uniquement, l'accueil téléphonique est à privilégier.

Point 2 : Bilan de l'accueil du public :

La Direction nous a présenté le bilan de l'accueil du public sur l'antenne de Saint Pons de Thomières, elle s'est félicitée que cette petite structure de 3 agents donne un service de qualité aux usagers. La polyvalence des agents et leur niveau de compétence ont été salués par le DDFIP.

Dans leur combat contre le NRP, FO DGFIP n'a cessé de dire que les petites structures pouvaient fonctionner et le maillage territorial maintenu dès lors que les collègues étaient sûrs de la pérennité de leur site et correctement formés.

Preuve en est. L'occasion était trop belle, vos représentants FO DGFIP ont donc remercié la Direction d'abonder dans leur sens.

Point 3 : Questions diverses :

Au cours du CTL du 6 avril la Direction nous avait annoncé la création du SGC Littoral au 1^{er} septembre 2021. A notre surprise quand la question du calendrier pour le mouvement de mutation NRP a été demandé, la Direction nous a informés du différé de l'installation d'Agde. Un dialogue social médiocre disions-nous...

La Direction nous a indiqué qu'une note serait diffusée vers le 15 avril pour cadrer le mouvement local.

Vos représentants FO DGFIP ont également interpellé le Directeur sur sa demande de CV et lettre de motivation pour une éventuelle mobilité fonctionnelle à l'ensemble de ses cadres A+ et de son intention d'adresser une demande identique aux inspecteurs.

Cette démarche pourrait être perçue comme une invitation polie mais ferme de mobilité, dans la mesure où se tient l'entretien annuel et que la carrière est déjà connue.

Le Directeur affirme qu'un CV pourrait l'amener à découvrir des expériences professionnelles acquises en dehors de la DGFIP. Information pertinente pour une expérience acquise par un A+ aux alentours de 1990 voire dans les années 80 et sans utilité jusqu'à ce jour ?

Ne nous y trompons pas ce type de raisonnement porte bien toute la philosophie d'une politique de destruction de nos statuts et le recours massif au recrutement de contractuel.